

ERRATUM

- Statut organique

Adaptation du statut organique au décret du 21 février 2019 fixant l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

Les principales modifications portent sur :

- Composition du Conseil d'administration de la HEFF : création de mandats d'administrateurs sans voix délibérative
- Suppression du concept de « catégorie » au profit du concept de « département »
- Modification du mécanisme de désignation des membres du Collège de direction
- Modification des conditions d'éligibilité pour les fonctions de direction
- Création de la fonction de directeur adjoint